

## IV. POUR ALLER PLUS LOIN

### L'INSULARITÉ ET LES DÉCHETS

Le département de La Réunion présente la particularité d'être un territoire insulaire et cette géomorphologie pose des problèmes logistiques (transport, implantation, coût) que l'on retrouve notamment sur les sujets de gestion des déchets. En effet, d'une part, la gestion des déchets doit se faire uniquement sur le département, sans aide, à un coût raisonnable, d'un autre département (délestage, gestion interdépartementale, exportation).

D'autre part, la partie montagneuse au centre de l'île rend difficile et coûteuse la gestion des déchets. En outre, elle est souvent trop escarpée pour permettre l'implantation aisée d'installations de traitement de déchets de taille conséquente.

Cette situation entraîne la concurrence entre les activités sur les emprises foncières (habitations, agriculture, activités économiques) posant problème notamment sur la gestion des déchets. La mise en décharge et l'incinération de grandes quantités de papier (au sein des ordures ménagères par exemple), qui sont encore des modes de traitement très répandus face au recyclage, sont responsables de nuisances sur l'environnement paysager et les sols autour des décharges et sont sources de fortes émissions de CO2.

Le recours au bois issu de forêts gérées durablement garantit la non-déforestation. Le développement du recyclage du papier permet en outre d'augmenter la disponibilité de cette ressource pour les applications de bois énergie, une énergie renouvelable en plein développement qui joue un rôle dans la lutte contre l'effet de serre.

En mettant en place une démarche papier, les entreprises participent à la mise en place d'une économie circulaire, plus respectueuse de l'environnement: il faut donc traquer le gaspillage, et consommer le papier de façon raisonnée.

### EN MÉTROPOLITAIN

Le papier consommé dans les bureaux est fabriqué à partir de fibres de cellulose. Ces fibres peuvent provenir directement du bois (coupes de bois d'éclaircies dans les forêts par exemple, chutes d'activités de scierie) ou de papiers de récupération. Lorsqu'un papier intègre au moins 50% des fibres provenant de papiers de récupération, on parle de papier «recyclé».

Le taux d'incorporation moyen de fibres recyclées dans les papiers d'impression écriture (papiers en ramettes par exemple) se situe entre 8 et 12 % (source : REVIPAP), alors qu'il est proche de 95 % dans le domaine du papier journal.

En France métropolitaine, après leur utilisation, environ 50 % des papiers consommés sont récupérés pour recyclage, mais ce taux est beaucoup plus faible pour les papiers de bureau (25 % hors désarchivage). A la Réunion, nous sommes actuellement en dessous de ces chiffres.

**La marge de progression est donc importante, d'autant que le papier issu de bureau (composé à environ 50% de papiers de ramettes) contient beaucoup de papier blanc, ce qui le rend recyclable en papier d'impression écriture.**

10 000 à 25 000 euros par an, c'est le coût (ADEME / REVIPAP) direct (HT) de la consommation de papier à usage interne pour une entreprise d'une centaine de personnes.

A ce coût s'ajoutent des frais d'équipement liés à la quantité de papier consommé : achats de consommables (cartouches d'encre), maintenance des imprimantes, etc.

Les impressions inutiles (oubliées sur l'imprimante ou jetées avant lecture) en France représenteraient déjà un coût de 400 millions d'euros chaque année (SNSSI), et l'augmentation constante des coûts des matières premières accentue ces pertes.

Dans le même temps, seul 5 % du papier ramette acheté est fabriqué à partir de papier recyclé. Ce taux est bien trop faible au regard des enjeux importants que constitue le recyclage des papiers pour l'économie, l'emploi et l'environnement.

### QUEL IMPACT ENVIRONNEMENTAL ?

Comme tout produit, le papier est générateur d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie (extraction de matière première, transformation, fabrication, distribution, utilisation et traitement des déchets)..

La gestion responsable des forêts a permis une réduction des émissions de CO2 et une augmentation de la surface des forêts européennes. Ces efforts se poursuivent, et c'est désormais aux consommateurs de prendre le relais, tant dans leurs achats de papiers que dans leurs modes de consommation et dans la gestion des déchets qui en résulte.

Le recours au bois issu de forêts gérées durablement garantit la non-déforestation. Le développement du recyclage du papier permet en outre d'augmenter la disponibilité de cette ressource pour les applications de bois énergie, une énergie renouvelable en plein développement qui joue un rôle dans la lutte contre l'effet de serre.



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

*Le recyclage par le tri est créateur de cinq fois plus d'emplois que le circuit classique. Les emplois créés sont non-délocalisables.*

*Les métiers possibles : agent de collecte, agent de sur tri, responsable de tri, chauffeur, conseiller commercial, secrétariat, animateur environnemental...*

## DOSSIER DE PRESSE

# BUREAU Recyclage



### SOMMAIRE

#### I. L'offre de Bureau Recyclage

#### II. Un modèle économique pour plus d'emplois pérennes et non délocalisables

#### III. Ils lui font confiance

#### IV. Pour aller plus loin dans le tri ...

### EN BREF :

Installé dans l'ouest de l'île depuis juin 2015, Bureau Recyclage propose aux entreprises réunionnaises de collecter et de recycler leurs papiers bureautiques, les bouteilles en plastique et les canettes en métal. Ce service de collecte s'accompagne d'une formation de sensibilisation simple et directe auprès des salariés, et d'un reporting régulier et personnalisé des collectes aux entreprises.

Forte de l'expérience et des engagements de son fondateur, cette entreprise responsable fait travailler des ateliers adaptés pour la fabrication de ses containers de collecte et a pour ambition de devenir une entreprise adaptée (c'est à dire un effectif comportant au moins 80% de salariés porteurs d'un handicap). Des acteurs privés et publics comme CBO Territoria ou la SODEGIS sont déjà engagés dans cette démarche de valorisation aux côtés de Bureau Recyclage.

# INTRODUCTION

Instaurées par la réglementation française, les filières dites à «Responsabilité Élargie du Producteur» REP ont vu leur nombre augmenter exponentiellement au cours des dernières années, plaçant la France en tête au niveau européen. A la Réunion, la dernière filière à avoir été exploitée avec succès est celle du recyclage textile ; la filière Papiers Graphiques répond aux mêmes besoins, et n'est à ce jour pas du tout exploitée, en dépit de son potentiel concret pour :

- la création d'emplois pérennes,
- la réalisation d'économies directes pour les entreprises.

## I. L'OFFRE DE BUREAU RECYCLAGE

Bureau Recyclage équipe les entreprises partenaires qui lui achètent un ou plusieurs containers de collecte (voir ci-dessous). Ces containers de collectes sont appelés centralisateurs. Bureau Recyclage propose également des corbeilles pour les bureaux individuels.

Ces collecteurs sont esthétiques et personnalisables, grâce à une série de photographies du patrimoine naturel réunionnais en haute définition, et le logo de l'entreprise, qui peut ainsi valoriser visuellement son engagement RSE auprès de ses salariés et de ses propres clients.



Bureau Recyclage propose toute une gamme de centralisateurs esthétiques, aux couleurs de La Réunion, fabriqués par les P'tits Dalons de Saint-Pierre.

Ces collecteurs ont été conçus et fabriqués par l'atelier adapté La Cartonnerie Les Petits Dalons de Saint-Pierre.

Les collecteurs sont équipés d'un sac en plastique transparent permettant le sur-tri (la vérification de la qualité du tri avant revalorisation) par bureau Recyclage et d'un couvercle identifiant le déchet à trier. La collecte est assurée régulièrement (de toutes les semaines à tous les 2 mois) en fonction de la dimension de la structure. Les déchets sont ensuite sur-triés par Bureau recyclage et acheminés vers les centres de revalorisation de l'île agréés (Cycléa). 100% des déchets confiés sont ainsi revalorisés, et ne seront pas enfouis.



Bureau recyclage assure également une sensibilisation régulière des salariés des entreprises partenaires à sa démarche :

- **au moment de l'installation des containers** : avec une séance de sensibilisation collective aux enjeux de la démarche proposée.
- **à chaque collecte** : avec un reporting personnalisé pour l'entreprise, indiquant ses chiffres dans les volumes globaux recyclés sur les périodes, les emplois créés, etc... pour que chaque employé puisse s'approprier pleinement le geste bénéfique qu'il réalise.

Avec les chiffres de références collectés chaque année, Bureau Recyclage sera en mesure d'établir des objectifs de réduction du volume des consommations de matières premières. Bureau Recyclage propose également un service de désarchivage et de destruction des documents confidentiels en partenariat avec Cycléa.



## II. UN MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR PLUS D'EMPLOIS PÉRENNES ET NON DÉLOCALISABLES

Un individu au hasard consomme plus d'énergie et de matière première au travail que chez lui. Ce biais évident est structurant pour la réalisation d'économies dans les entreprises. Réutilisé sur l'île sous forme par exemple, de ouate de cellulose pour l'isolation des habitations, le papier recyclé permettrait le développement d'une économie circulaire créatrice de richesses pour la Réunion. **En effet, recycler permettrait de créer davantage d'emplois par rapport à l'élimination (stockage ou incinération).**

**Bureau Recyclage propose un modèle économique en phase avec les besoins en RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des entreprises réunionnaises**

Les entreprises partenaires de Bureau Recyclage payent mensuellement une prestation en fonction du nombre de salariés équipés et du nombre de collectes mises en place. Aujourd'hui la prestation proposée par Bureau Recyclage est un surcoût pour ces entreprises, car l'enlèvement des déchets géré par les EPCI (poubelle jaune) est le plus souvent satisfaisant.

**=> Choisir Bureau Recyclage est donc un signe fort d'engagement des entreprises partenaires pour le territoire de la Réunion.**

A partir de 40 entreprises partenaires, Bureau Recyclage peut commencer le recrutement de nouveaux salariés, et poursuivre ces embauches au rythme d'un salarié toutes les 30 entreprises partenaires.

**L'avantage pour les entreprises partenaires** : retirer à terme de leur démarche responsable des économies sur les dépenses en matières premières et en énergie (eau électricité, essence, papier), et valoriser leur engagement dans leur communication avec des chiffres forts à l'appui.

